



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 2 JUILLET 2025

DCM250702_025	CONTRACTUALISATION QUARTIERS 2030 »	« ENGAGEMENTS
---------------	--	---------------

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le : 4 juillet 2025</p> <p>Que la convocation a été faite le 26 juin 2025</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>34</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>3</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>8</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>37</td></tr></table>	Présents :	34	Représentés :	3	Absents :	8	Total des votes :	37	<p>L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic, Monsieur SINAMA Sydney</p> <p><u>ETAIENT REPRESENTES :</u> Madame PAYET Catherine Anne, Madame RAMIN Odile, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MAILLOT Serge René, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	34								
Représentés :	3								
Absents :	8								
Total des votes :	37								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM250702_025 - CONTRACTUALISATION « ENGAGEMENTS

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

I. CONTEXTE

La loi du 21 Février 2014 de programmation pour le ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Ces derniers sont arrivés à échéance au 31 Décembre 2024.

II. OBJECTIFS

La circulaire du 19 Mars 2025 relative à l'élaboration des contrats de ville 2025-2030 dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution demande de définir les grandes priorités des nouveaux contrats de ville à l'issue d'une consultation élargie et approfondie.

Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville intitulé « Engagements Quartiers 2030 » devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien avec les habitants des quartiers, articulés avec les stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires.

La signature de la contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » permet d'émarger aux crédits des dispositifs connexes de la Politique de la Ville (NPNRU, OVVV, Quartiers d'été, Adulte relais, ATFPB, Cité éducative).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

27 pour

10 abstentions

VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney

Article Unique :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » ainsi que tous les documents y afférent.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le - 8 JUL. 2025

Le Maire



Joé BEDIER